

Zemmour et Calimero au tribunal : 10 et 11 janvier la liberté d'expression en danger de mort

Dans une semaine, à Strasbourg et à Paris, deux tribunaux risquent de faire jurisprudence et de faire disparaître, sans même qu'Eric Raoult ait besoin de faire la moindre proposition de loi, la liberté d'expression. En effet, le coran, qui était, jusqu'à présent, un livre sacré uniquement pour les musulmans pourrait le devenir pour tous, de gré ou de force, chacun perdant le droit de faire ce qu'il veut des livres dont il est propriétaire et celui de dire la vérité sur la religion de la majorité des délinquants.

En effet, c'est le 10 janvier, à Strasbourg, que sera rendu public le délibéré concernant l'affaire du Coran brûlé(1) ; le procureur a requis contre l'auteur des faits, surnommé Calimero, une peine de prison avec sursis pour avoir brûlé deux pages du coran transformées en avion en feu dans une reconstitution du 11 septembre 2001. Calimero explique parfaitement dans l'interview(2) qu'il nous a accordée les raisons de son geste et les risques que la décision de justice peuvent faire courir à la liberté d'expression, qui deviendrait, en France, de fait, limitée par la charia.

Le lendemain, à Paris, doit se dérouler le procès d'Eric Zemmour(3) traîné devant les tribunaux par tout ce qui, en France, ne supporte pas que l'on dise la réalité de la délinquance et le nombre élevé de musulmans en prison. Accusé de racisme par le Mrap, SOS racisme et autres associations prétendument droidel'hommistes qui se sont portées partie civile, Eric Zemmour fait depuis des mois l'objet d'une chasse à l'homme accompagnée d'une diabolisation qui serait comique si elle ne mettait pas l'accent sur la gravité de la situation

de la liberté d'expression en France.

En effet, on ne peut s'empêcher de penser à un mot, fasciste, en ce moment fortement galvaudé par tous ceux qui crachent cette insulte à la première occasion contre quiconque ne supporte pas les agressions des islamo-racailles, ou l'islamisation de leur pays. Or, on reconnaît le fascisme à un certain nombre de caractéristiques : l'antisémitisme, l'appel à la violence contre le mouvement ouvrier... et surtout l'absence de libertés démocratiques, dont la liberté d'expression. Le fascisme est donc forcément liberticide.

Or, dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, les vrais fascistes liberticides sont lâchés, entendez-les hurler. Ils puent la haine, la censure, l'oppression, le mépris du peuple et, plus que tout, celui de la France et de ses valeurs, qui les gênent, c'est de plus en plus, clair, pour leur projet de remplacer une population fière de son histoire, de ses origines, des valeurs universelles dont elle est porteuse, par une population qu'un livre barbare voudrait soumettre à des règles moyenâgeuses, ségrégationnistes et haineuses.

Les vrais censeurs liberticides s'appellent, en 2011, Dominique Sopo, Mouloud Aounit, Alain Jakubowicz, Jean-Pierre Dubois, Saïd Aala, Mohamed Moussaoui, l'inénarrable président du Conseil Français du Culte Musulman, qui avait déjà réussi à faire interdire à l'Assemblée nationale un débat sur le lien entre islamisme et immigration...

De quel droit ces tristes personnages pourraient-ils empêcher, grâce à la censure imposée par le chantage au procès ou par l'anathème « extrême-droite », que l'on puisse, en France, rappeler que ceux qui ont fait sauter le World Trade Center, Al Qaida, se recommandent de l'islam ? De quel droit ces tristes personnages pourraient-ils empêcher, grâce à la censure imposée par le chantage au procès ou par l'anathème « extrême-droite », que l'on puisse, en France, compisser un livre que l'on a acheté ou le brûler ? De quel droit ces tristes personnages pourraient-ils empêcher, grâce à la censure imposée par le chantage au procès ou par l'anathème « extrême-droite », que l'on dise que l'islam véhicule la

terreur, l'agressivité et le non-respect des Infidèles, avec l'exemple de l'assassin de Médine donné en modèle à tous les adeptes de la religion de paix et d'amour dès leur enfance et avec le nombre d'imams nécessaires dans les prisons françaises ?

□

Nous défendons farouchement le droit à la liberté d'expression, parce que, sans elle, il n'est ni démocratie ni République. Nous combattons sans concession ses deux pires ennemis, les islamistes, qui rêvent d'imposer la charia et le retour du délit de blasphème, et leurs suppôts, les médiocres commissaires politiques de l'anti-racisme, qui se comportent comme les nouveaux totalitaires du 21e siècle, et comme des censeurs liberticides.

Certes, il ne me serait pas venu à l'idée de brûler le coran parce que cela lui ferait trop d'honneur et mettrait au rang des livres illustres, brûlés par autodafés, comme ceux de Voltaire, par tous les pouvoirs fascistes ou totalitaires, un livre juste bon pour la poubelle ou les toilettes, mais nous ne pouvons accepter que quiconque soit empêché de le faire, parce que le délit de blasphème n'existe pas, en France, malgré les efforts des pays musulmans votant résolution sur résolution dans ce machin communautariste et anti-liberté qu'est devenu l'ONU.

Si des juges français condamnaient ceux qui font ce qu'ils veulent d'un livre qui leur appartient, cela reviendrait à dire que la charia remplace les lois de la République. Le coran n'est un livre sacré que pour les musulmans, il leur appartient de le respecter, s'ils le souhaitent, dans leur vie privée, mais ni eux ni personne ne peuvent imposer à tous leurs choix religieux ou idéologiques. A contrario, il n'est pas pensable, en France, d'uriner sur le drapeau français ou de le brûler, car il appartient à tous, il représente chacun, indépendamment de ses convictions politiques ou religieuses. Uriner sur le coran ou tout autre livre religieux ne peut être tenu pour une incitation à la haine raciale, parce qu'il s'agit de la simple expression du mépris d'un texte qui prône,

lui, la haine de l'autre, qu'il soit femme, juif, homosexuel ou infidèle, et au nom duquel ont été, effectivement, quoi qu'en dise le procureur de Strasbourg, détruites les tours du World Trade Center un certain 11 septembre ou assassiné un Theo Van Gogh. Comme l'a démontré Wilders dans Fitna, il n'est aucune différence entre islam et islamisme, celui-ci portant en germe celui-là.

Alors, nous disons ici merci à Calimero et à Eric Zemmour d'être, malgré qu'ils en aient, les porte-étendard de notre légèreté, de notre amour de la vie et de la vérité, de notre amour de ce qui constitue un élément essentiel de notre identité nationale : la liberté d'expression.

Si vous désirez aider Calimero, vous pouvez lui envoyer un don par chèque libellé à l'ordre de Résistance républicaine à Résistance républicaine, La Grange, l'Ermitte, 32120 HOMPS.

Si vous voulez aider Eric Zemmour, son procès aura lieu à la XVIIe chambre correctionnelle, 4 Boulevard du Palais, 75004 Paris Métro Cité, Saint Michel, les 11, 13 et 14 janvier.

Pour ceux qui veulent soutenir Eric durant l'audience RDV devant la 17ème Chambre à 13 heures.

Sinon rassemblement les trois soirs à 17 heures.

Ceux qui peuvent donner un coup de main peuvent s'inscrire : lesamisdezemmour@gmail.com

□

Christine Tasin

<http://resistancerepublicaine.wordpress.com/>

(1)

<http://www.ripostelaique.com/Affaire-du-Coran-brule-le-delit-de.html>

(2)

<http://www.ripostelaique.com/Calimero-Pour-avoir-brule-le-Coran.html>

(3)

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ric_Zemmour

http://www.ripostelaique.com/Le-Mrap-la-Licra-et-SOS-Racisme..html?var_recherche=eric%20zemmour

<http://www.medias-france-libre.fr/index.php/chroniques/25-comm>

[uniques-politique/954-le-1113-et-14-janvier-2011-eric-zemmour-sera-juge-.html](http://www.ripostelaique.com/954-le-1113-et-14-janvier-2011-eric-zemmour-sera-juge-.html)

http://www.ripostelaique.com/La-petite-meute-neo-fasciste-n.html?var_recherche=eric%20zemmour